

Vendredi 03 décembre 2021 à 19H15

Salles des Fêtes de Carcenac-Peyrales





15ème Assemblée Générale Financière des clubs du District Aveyron Football Baraqueville - Vendredi 3 décembre 2021 – 19h15



Liste des clubs présents ou représentés :

Agen/Gages, Aguessac, Alrance, Aubrac 98, Bas Rouergue, Bezonnes, Boussac, Bozouls, Campagnac, Campuac/Golinhac-Espeyrac, Colombiès, Combes, Costelcalde/Lestrade, Dourdou, Druelle, Espalion, Espoir Foot Club 88, FC Comtal, Foot Ségala/Rieupeyroux/Salvetat, Foot Rouergue, Foot Vallon, Galgan, Haut Lévézou, J.S Lévezou Football, La Bastide L'Evêque, La Selve/Rulhac, La Terrisse, Lacroix Barrez, Laissac U.S, Le Monastère, Luc Primaube, Manhac, Martiel, Méridienne d'Olt, Millau, Montbazens, Montjaux, Moyrazès, Naucelle, Olemps, Ouest Aveyron Foot, Pays Alzuréen, Penchot/Livinhac, Réquista, Rignac, Rives ES, Rives du Lot, Rodez A.F., Salles Curan/Curan, , Soulages Bonneval, Souyri, St Affrique, St Beauzely, St Geniez d'Olt, St Georges de Luzençon/St Rome de Cernon, St Jean/Lédergues, St Julien, St Sernin, Vabre Tizac, Viadène Argence, Villecomtal/Mouret, Villefranche de Rouergue.

62 clubs sont présents ou représentés sur 88. Ils représentent 176 voix sur 229.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale régulièrement convoquée peut valablement délibérer.

Sont absents:

Anglars/Vaureilles, JS Bassin, Bouillac, Broquiès, Camboulazet, Canet/Prades, Cantoin, Capdenac Portugais, Causse et Lestang, Creissels, Foissac, Goutrens/Mayran, Larzac Vallées, Le Vibal, Mahorais, Onet le Chateau, Football Pareloup Céor, Rance et Rougier, Sources de l'Aveyron, St Juéry, St Laurent d'Olt, St Rome de Tarn, Ste Croix, Ste Radegonde, Tournemire/Roquefort, Vabres l'Abbaye.

En application de l'article 12.1 des Statuts du D.A.F, il est infligé une amende de 110 € à chacun des clubs absents lors de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale est ouverte à 19 heures 30.

<u>Pierre BOURDET, Président du DISTRICT AVEYRON FOOTBALL</u>, souhaite la bienvenue aux participants et dresse un bilan de la situation du Football dans l'AVEYRON.

Au jour de l'Assemblée Générale, 11 065 licences ont été délivrées dans le ressort du DAF (ce nombre devrait augmenter en raison des licences en cours de validation à la ligue).

S'agissant de la crise sanitaire, le protocole qui sera communiqué aux Clubs a été validé par la FFF et sa Commission Médicale Fédérale.

Le Stade Paul Lignon, lieu habituel des Finales de la Coupe de l'AVEYRON étant indisponible, il convenait de rechercher un stade permettant l'accueil des nombreux spectateurs de ces finales. Le choix s'est porté sur le Stade de MILLAU qui offre toutes les garanties d'un accueil de grande qualité.

<u>Jean Philippe MOUYSSET, Président du Club Espoir Foot Club 88</u>, prend la parole pour accueillir les participants à l'Assemblée Générale.

Monsieur Jacques BARBEZANGE, Maire de BARAQUEVILLE et Conseiller Départemental, dit sa satisfaction d'accueillir les représentants du Football de tout le Département.

Le Procès-Verbal de la 53^{ème} Assemblée Générale du 25 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

LE BILAN FINANCIER DE L'EXERCICE 2020/2021.

<u>Damien PRADALIER, Trésorier du District Aveyron Football</u> présente sous forme synthétique les états financiers (bilan et résultat comptable) de l'Exercice 2020/2021 (cf. Annexe 1).

Il s'agit d'un exercice positif qui dégage un excédent de 10 457 €. Il sera proposé au vote d'affecter cette somme en compte de réserve.

Il est à noter que les Clubs seront dispensés des frais de gestion 2020/2021 (soit une somme globale d'environ 40 000 €).

Le Trésorier tient à souligner le soutien important apporté par Pierre FABRE (Cabinet d'Expertise Comptable ALBOUY) et Isabelle FILHOL (Directrice Administrative du DAF).

Il est ensuite procédé à la lecture du rapport du Commissaire Aux Comptes (cabinet KPMG). Les comptes ont été certifiés tel que présentés (cf. Annexe 2).

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité les états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2021 et affecte à l'unanimité également l'excédent dégagé (10 457 €) au compte de réserve.

LE CHOIX D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR LA PERIODE 2021/2027

Il convient de remplacer le cabinet KPMG qui ne souhaite pas poursuivre sa mission auprès du District Aveyron Football.

Sur proposition du trésorier et du comité directeur et à l'unanimité, sont désignés commissaire aux comptes du District Aveyron Football et pour six ans soit jusqu'à l'exercice clos le 30 juin 2027 :

- -Gilles TOURNIER, 9 avenue du Maréchal Joffre 12000 RODEZ en qualité de titulaire
- -la SAS MAI-BENNET & associés, parc commercial de Cassagnettes 12510 OLEMPS en qualité de suppléant.

LA FORMATION MCT.

Le président Pierre BOURDET présente aux clubs les grandes lignes de la formation intitulée « marketing sportif et aide administrative » qui porterait sur la recherche de partenaires, une stratégie de communication et les soutiens administratifs et autres (constitution de dossiers).

Les clubs intéressés bénéficieront d'un soutien financier important.

Un descriptif complet sera rapidement publié sur le site du DAF.

Dans la mesure du possible les clubs intéressés devront se positionner avant la fin décembre 2021.

REMISE DES RECOMPENSES DU CHALLENGE FAIR PLAY GROUPAMA (SAISON 2019-2020)

M.LACAN pour la compagnie GROUPAMA remet ces récompenses aux clubs concernés.

- Départemental 1 BAS ROUERGUE
- Départemental 2 A.O. BOZOULS
- Départemental 3 FC LE MONASTERE
- Départemental 4 CAUSSE BEZONNES
- Départemental 5 VILLECOMTAL MOURET
- Départemental 6 HAUT LEVEZOU
- FEMININES OLEMPS
- U19 ESPOIR FOOT 88

REMISE DES DOTATIONS FFF AUX CLUBS LABELLISES.

Elles sont remises aux clubs labellisés par Christelle ABAD, Frédérique DAURES et Audrey VALAYER, membres du comité directeur du DAF.

- <u>Labels Jeunes</u>: RODEZ AVEYRON FOOTBALL ESPOIR FOOT 88 DRUELLE STADE VILLEFRANCHOIS.
- Labels Féminins RODEZ AVEYRON FOOTBALL— F.C.SOURCES AVEYRON.

ALLOCUTION S DES PERSONNALITES INVITEES ;

<u>Christian SALERES, représentant la Ligue Football Occitanie</u>, se félicite de la bonne santé du football aveyronnais.

M. Jacques BARBEZANGE, conseiller départemental, annonce la création de l'agence départementale du sport en septembre 2022 qui aura pour objectif de dynamiser la pratique sportive dans le département.

Mme Evelyne DOULS, présidente du Comité Départemental Olympique Sportif précise qu'il existe 45 comités sportifs dans l'AVEYRON puis présente le CDOS, ses missions et les formations proposées.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale est clôturée à 21 heures 25.

Le Président,

Pierre BOURDET.

Le Secrétaire Général.

Jean-Marc ARSELMI.



Conseil d'entreprise - Expertise comptable Audit - Ressources humaines

...

DISTRICT AVEYRON FOOT La Roque

12850 ONET-LE-CHATEAU

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01 juillet 2020 au 30 juin 2021 Durée : 12 mois

SOMMAIRE

ASSOC DISTRICT AVEYRON FOOT

Du 01/07/2020 au 30/06/2021

COMPTES ANNUELS

Association bilan Actif Association bilan Passif Assoc. Résultat (liste) 3

4

5

6

COMPTES ANNUELS

ASSOC DISTRICT AVEYRON FOOT

Du 01/07/2020 au 30/06/2021

COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION BILAN ACTIF

ASSOC DISTRICT AVEYRON FOOT

ACTIE	Exercic	e du 01/07/2020 au 30/	06/2021	01/07/2019 au
ACTIF	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	30/06/2020
CTIF IMMOBILISE Immobilisations incorporelles Frais d'établissement Frais de recherche et développement Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets et droits similaires Autres Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes	4 886,08	4 886,08		
Immobilisations corporelles				
Terrains Constructions Installations techn., matériel et outil. ind.	33 500,00 855 513,83	32 103,02	33 500,00 823 410,81	
Autres Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés Immobilisations financières Participations et créances rattachées Autres titres immobilisés Prêts Autres	85 559,93	59 979,53	25 580,40	1 641,48 709 949,62
TOTAL (I)	979 459,84	96 968,63	882 491,21	711 591,10
TIF CIRCULANT Stocks et en-cours Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt. Créances reçues par legs ou donations	6 764,89		6 764,89	9 177,79
Autres Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie	233 964,85 466 459,38		233 964,85 466 459,38	180 173,66 382 857,91
Disponibilités	134 178,03		134 178,03	164 293,19
Charges constatées d'avance	1 237,00		1 237,00	1 155,00
TOTAL (II)	842 604,15		842 604,15	737 657,55
ais d'émission des emprunts (III) imes de remboursement des emprunts (IV) arts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 822 063,99	96 968,63	1 725 095,36	1 449 248,65

ASSOCIATION BILAN PASSIF

ASSOC DISTRICT AVEYRON FOOT

PASSIF	Du 01/07/2020 au 30/06/2021	Du 01/07/2019 au 30/06/2020
FONDS PROPRES Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires	7.50	
Fonds propres avec droit de reprise Fonds propres statutaires	74 594,91	74 594,91
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles Réserves pour projet de l'entité	122 054 04	172 054 04
Autres	123 854,94	123 854,94
Report à nouveau Excédent ou déficit de l'exercice	625 503,43	262 923,30
Situation nette (sous total)	10 469,76 834 423,04	362 580,13 <i>823 953,28</i>
Fonds propres consomptibles	Ed. Libert	
Subventions d'investissement Provisions réglementées	323 011,09	150 000,00
TOTAL (I)	1 157 434,13	973 953,28
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS Provisions pour risques		
Provisions pour charges	41 035,00	81 453,00
TOTAL (III)	41 035,00	81 453,00
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs) Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	337 936,96	199 580,38
Emprunts et dettes financières diverses		133 300,30
Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes des legs ou donations	12 767,83	1 311,21
Dettes fiscales et sociales	78 120,69	59 983,45
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		73 872,00
Autres dettes Instruments de trésorerie	97 800,75	59 095,33
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	526 626,23	393 842,37
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 725 095,36	1 449 248,65

ASSOC. RÉSULTAT (LISTE)

ASSOC DISTRICT AVEYRON FOOT

	Du 01/07/20 au 30/06/21	Du 01/07/19 au 30/06/20
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	120 720,01	182 268,08
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible	135 887,00	160 456,00
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		37 550,00
Legs, donations et assurances-vie		15 560,00
Contributions financières	150,00	8 105,00
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		22 343,64
Utilisations des fonds dédiés	117 640,69	109 914,83
Autres produits	25.774.05	22 206 25
	25 774,95	32 206,35
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I) CHARGES D'EXPLOITATION	400 172,65	568 403,90
Achats de marchandises		4 050 77
Variation de stock		1 950,77
Autres achats et charges externes	117 234,21	173 621,65
Aides financières	11, 20 1,21	173 021,03
Impôts, taxes et versements assimilés	2 856,74	9 933,08
Salaires et traitements	221 382,50	242 219,56
Charges sociales	19 012,41	78 952,98
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	35 532,11	625,87
Dotations aux provisions		6 367,00
Reports en fonds dédiés Autres charges	1 245 25	175.04
	1 315,25	425,84
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	397 333,22	514 096,75
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	2 839,43	54 307,15
RODUITS FINANCIERS		
De participation	4 213,54	3 403,41
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés		
·		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de chance		
Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	4 213,54	3 403,41
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III) HARGES FINANCIÈRES	4 213,54	3 403,41
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III) HARGES FINANCIÈRES Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4 213,54	3 403,41
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III) HARGES FINANCIÈRES Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées	4 213,54 2 855,69	3 403,41 70,39
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III) HARGES FINANCIÈRES Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III) HARGES FINANCIÈRES Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III) HARGES FINANCIÈRES Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change		

ASSOC. RÉSULTAT (LISTE)

ASSOC DISTRICT AVEYRON FOOT

	Du 01/07/20 au 30/06/21	Du 01/07/19 au 30/06/20
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	4 197,28	57 640,17
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	350,00	6 975,00
Sur opérations en capital	6 876,64	345 000,00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	A. Australia	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	7 226,64	351 975,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		11 014,00
Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1,16	35 333,04
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	1,16	46 347,04
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	7 225,48	305 627,96
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	953,00	688,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	411 612,83	923 782,31
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	401 143,07	561 202,18
EXCÉDENT OU DÉFICIT	10 469,76	362 580,13



BUDGET PREVISIONNEL 2021/2022

	Budget 2021/2022		Budget 2021/2022
60 - Achats	12 000,00 €	70 - Ventes	373 000 000 £
Médailles, tablettes	3 000,000 €	Avis de démission	12 000 00 £
Autres achats (eau, EDF)	\$ 000,000 €	Cotisations district	12 000,00 €
Fournitures de bureau	4 000,00 €	Gestion Licences	43 000 OO €
		Contrats Divers Partenaires	45,000,000 £
61 - Entretien - Assurances	22 200,00 €	Objets Promotionnels	3 00,000 5
Assurance	2 200,000 €	Ristournes sur Licences	500000
Locat (véhicule, photocop) + Entretien	20 000,00 €	Amendes, Sanctions, Frais Dossiers	3 000000€
		Autres (Tournois, Homolog.,)	0.00€
62 - Autres Charges Externes	156 000,00 €		
Honoraires	16 000,00 €	74 - Subventions	101 000.00 €
Dons bénévoles (Fr Dépl Aband)	25 000,00 €	Ligue	25 000.00 €
Aide aux clubs	20 000'00 €	Conventions Objectifs (FFF)	40 000,00 €
Missions	10 000,00 €	CNDS	19 500,00 €
Divers (Affranch. Téléphone, réception	5 000,000 €	Conseil Départemental	16 500.00 €
Frais Organisation Coupes/Compétitions	80 000'00 €		
63 - Impôts & Taxes	13 000,000 €	75 - Autres Produits	140 600.00 €
Taxes S/Salaires, T Foncière, Form. Continue	10 000,00 €	Recettes Compétitions Diverses	35 000.00 €
Serv. Bancaires	3 000,000 €	Participations Stages Divers	10 000,00 €
		Dons + Dépl. bénévoles (Dép. Aband)	25 000,000 €
64 - Charges de Personnel	279 000,00 €	Autres Produits Gestion Courante	1 000,00 €
Salaires bruts, congés payés, Indemnités	186 000,00 €	Engagements	65 000,00 €
Charges sociales	93 000'00 €	Location bureau	4 600,00 €
65 - Autres Charges de Gestion	2 000 00 €	76 - Droduite Einaminer	
Intérêt Emprunt		77 - Produits Exceptionnels	3 000,000 €
Charges Diverses		772- Produits sur Exercice Antér.	
Construction ancien DAF			
68 - Dotation aux Amortissements	63 400,00 €	777 Quote Part Subvention Construction	11 000.00 €
Charges exceptionnelles	33 400,00 €	78 - Reprises Provisions	
Dotation Amortissements	30 000,00 €	79 - Transfert de charges	20 000.00 €
TOTAL DES CHARGES	547 600,00 €	TOTAL PRODUITS	547 600,00 €
EXCEDENT	3-	DEFICIT	





KPMG S.A. Bureau de Rodez 42 rue du Docteur Théodor Mathieu CS 93428 12034 Rodez Cédex 9 France Téléphone : Télécopie : Site internet : +33 (0)5 65 77 21 60 +33 (0)5 65 77 21 70

www.kpmg.fr

District Aveyron Football

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2021 District Aveyron Football Complexe Sportif de la Roque 12850 Onet le Château Ce rapport contient 22 pages Référence: LC/SN

KPMG S.A., société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG international Limited, une entité de droit anglais. Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance. Inscrite au Tableau de l'Ordre à ta Compagnie Régionale de Commissaires aux Comptes de Versailles de Commissaires aux Comptes de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92069 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 689202
775 728 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Bureau de Rodez
42 rue du Docteur Théodor Mathieu
CS 93428
12034 Rodez Cédex 9
France

Téléphone : Télécopie : Site internet : +33 (0)5.65.77.21.60 +33 (0)5.65.77.21.70 www.kpmg.fr

District Aveyron Football

Siège social : Complexe Sportif de la Roque 12850 Onet le Château

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2021

A l'Assemblée Générale de l'Association District Aveyron Football,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association District Aveyron Football relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2020 à la date d'émission de notre rapport.



District Aveyron Football

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 24 novembre 2021

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement ANC n°2018-06 applicable aux associations.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les



District Aveyron Football

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 24 novembre 2021

informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant



District Aveyron Football

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 24 novembre 2021

toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

 il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rodez, le 24 novembre 2021

KPMG S.A.

Laurent Combes

Commissaire aux comptes